

> Pharmaciens propriétaires

Facturation du médicament Baqsimi^{MC}

À compter du 2 février 2022, le médicament Baqsimi^{MC} sera inscrit à la *Liste des médicaments*. Il sera payable seulement pour les personnes recevant de l'insuline.

Instructions de facturation

Nous rembourserons automatiquement Baqsimi^{MC} aux personnes recevant de l'insuline et qui en ont obtenu le remboursement auprès de la RAMQ.

En l'absence d'un remboursement d'insuline, le message **D1 : Code de produit non payable** s'affiche.

Pour une personne qui reçoit de l'insuline qui n'a pas été facturée à la RAMQ mais qui a été remboursée par un assureur ou par l'administrateur d'un régime d'avantages sociaux, vous devez communiquer avec le Centre de relations avec les professionnels. Cependant, le code d'intervention **IP : Confirmation de services rendus au privé** sera éventuellement disponible et vous pourrez l'ajouter sur la demande de paiement pour permettre la facturation.

Pour tout autre problème de facturation, communiquez avec le Centre de relations avec les professionnels (CRP).

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels – Pharmacie

Site Web et fils RSS	Téléphone	Heures d'ouverture
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels	Québec 418 780-4208	Du lundi au vendredi,
Abonnez-vous à nos fils RSS 	Montréal 514 687-3612	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos	Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)